

# Délibération du Conseil municipal

## Du 5 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 077-217702570-20251205-59\_2025-DE

**Date de convocation :**  
28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**En exercice : 27**

Présents : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Laurent COURTIAT - M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE - Mme Brigitte DA SILVA - Mme Sylvie FOUGERAY - Olivier GANDAR - Mme Auziria MENDES - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Jeanine TURLURE.

Pouvoirs : Mme Catherine BEGUIN à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Daniel SEVILLANO - M. Cyril DEBOOSERE à Mme Nathalie COUILLARD - Mme Clarisse NOEL à M. Laurent COURTIAT

Absents excusés : Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN

Absents : M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI

M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.

**N° de délibération :**

59-2025

**Objet :**

**APPROBATION DE LA TARIFICATION DE LA COURSE DU PRINTEMPS 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'organiser la Fête du Printemps à Lizy-sur-Ourcq,

Considérant la volonté de proposer une activité sportive accessible à tous dans le cadre de cet événement,

Considérant la nécessité de définir un tarif d'inscription pour la participation à la Course du Printemps,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Article 1 :**

Un tarif d'inscription est instauré pour la participation à la Course du Printemps, qui se déroulera dans le cadre de la Fête du Printemps à Lizy-sur-Ourcq, le dimanche 24 mai 2026.

- Article 2 :**

Le tarif est fixé comme suit :

- 5 € pour la course de 5 km,

- 10 € pour la course de 10 km.

- **Article 3 :**

Les encaissements des inscriptions se feront par le biais d'une plate-forme d'inscriptions en ligne.

- **Article 4 :**

Les modalités d'inscription seront indiquées dans le règlement de la course pour l'année 2026.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 5 décembre 2025,

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de  
séance,

M. Daniel SEVILLANO

